

MAIRIE DE SAINT MARCEL DE CAREIRET

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 28/03/2019**

**Membres présents :** Mesdames Carole SABONNADIÈRE-BERGERI, Christine LADET, Nathalie OTALORA ;

Messieurs Dominique ASTORI, Jacques ROURE, Michel LAHAYE, Jean-Louis CUISSOL; Marc HERAUD, Régis POLGE, Didier CRESPIEN, Stéphane DECLERK,.

**Absents :** Mme Coralie AMANS, Michel THIERY, Timothé MOULINET

**Absents excusés :** Mme Marie-Noëlle DE VRIES donne pouvoir à M. Dominique ASTORI

**Secrétaire de séance :** Mme Christine LADET

**Ordre du jour :** Vote des comptes de gestion 2018 / Vote des comptes administratifs 2018 et affectation des résultats / Vote des taux d'imposition 2019 / Vote des budgets primitifs 2019 / Admissions en non-valeur / Lotissement : échanges de parcelles / Lotissement : constitution d'une servitude / Lotissement : régularisation d'une convention de servitude / Lotissement : détachement de parcelles / Lotissement : Fixation du prix des terrains / Fixation du prix de remise en service d'un compteur d'eau / Sujets divers.

Début de séance à 18 heures 43.

**Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 février 2019 est approuvé à l'unanimité.**

### **VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion du percepteur de l'année 2018.

### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs 2018 suivants :

## **BUDGET PRINCIPAL**

Dépenses de fonctionnement 2018 : 596 797.34€

Recettes de fonctionnement 2018 : 702 804.22€

Solde 2018 : +106 006.88 €

Résultat reporté 2017 : +133 156.92€

Résultat de clôture : + 239 163.810€

*Affectation à l'excédent de fonctionnement : 146 210.88€*

*Excédent de fonctionnement capitalisé : 92 952.9 €*

Dépenses d'investissement 2018 : 316 807.84€

Recettes d'investissement 2018 : 280 429.75€

Solde 2018 : - 36 378.09 €

Résultat reporté 2017 : - 35 574.83 €

Résultat de clôture : - 71 952.92€ + restes à réaliser en dépense – 22 700€ + restes à réaliser en recette + 1700€ soit -92 952.92€

Excédent global de clôture : +146 210.88€

## **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Dépenses de fonctionnement 2018 : 144 117.13€

Recettes de fonctionnement 2018 : 163 761.75€

Solde 2018 : 19 644.62 €

Résultat reporté 2017 : + 29 501.02 €

Résultat de clôture : + 49 145.64€

*Affectation à l'excédent de fonctionnement : 46 171.17€*

*Excédent de fonctionnement capitalisé : -2 975.47 €*

Dépenses d'investissement 2018 : 85 481.25€

Recettes d'investissement 2018 : 58 047.32€

Solde 2018 : -27 433.93 €

Résultat reporté 2017 : + 31 458.46 €

Résultat de clôture : + 4 024.53 - € + restes à réaliser en dépense - 7000€ soit – 2 975.47€

Excédent global de clôture : + 46 170.17€

## **BUDGET CCAS**

Dépenses de fonctionnement 2018 : 3 820.30 €

Recettes de fonctionnement 2018 : 4 917.90€

Solde 2018 : + 1097.60 €

Résultat reporté 2017 : +410.14 €

Résultat de clôture : + 1 507.74€

## **BUDGET LOTISSEMENT**

Dépenses de fonctionnement 2018 : 292 520.36€

Recettes de fonctionnement 2018 : 268 640.97 €

Solde 2018 : -23 879.39€

Dépenses d'investissement 2018 : 244 327.44€

Recettes d'investissement 2018 : 526 093.08 €

Solde 2018 : + 281765.64 €

Résultat reporté 2017 : - 9802.08€

Résultat de clôture : 271 963.56€

Résultat global de clôture : + 248 084.17€

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 289 000€ ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation = 11.75 %
- Taxe foncière (bâti) = 20.92 %
- Taxe foncière (non bâti) = 49.54 %

## **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

### **BUDGET PRINCIPAL**

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

-vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

-vote au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	842 953€	842 953€
<b>Section d'investissement</b>	473 822€	473 822€
<b>TOTAL</b>	1 316 775€	1 316 775€

### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

-vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

-vote au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	255 396€	255 396€
<b>Section d'investissement</b>	371 085€	371 085€
<b>TOTAL</b>	626 481€	626 481€

### **BUDGET CCAS**

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

-vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	5 000€	5 000€
<b>Section d'investissement</b>	0.00€	0.00€
<b>TOTAL</b>	5 000€	5 000€

### **BUDGET LOTISSEMENT**

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

-vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

-vote au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	669 533€	669 533€
<b>Section d'investissement</b>	737 806€	737 806€
<b>TOTAL</b>	1 407 339€	1 407 339€

### **ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Certaines créances sur années antérieures ne pouvant être recouvrées, il convient de les admettre en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'admettre en non-valeur les créances ci-dessous :

Budget commune : M. Thierry CHARAVEL 0.52€

Budget eau et assainissement : M. Guy MEYRIEUX 0.50€

### **LOTISSEMENT LES VIEILLES VIGNES : ECHANGES DE PARCELLES**

#### **M. Jean-Louis CUPISSOL concerné par ce sujet n'a pas pris part à la délibération**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal :

Un échange de parcelles doit être passé entre Mme Dorothée CUPISSOL et la commune :

Mme Dorothée CUPISSOL s'engage à céder à la commune une bande de 86m<sup>2</sup> au Nord, une bande de 26m<sup>2</sup> à Est, et une bande de 8m<sup>2</sup> à l'Ouest ; en contrepartie, la commune lui cède 121 m<sup>2</sup> au Sud de sa parcelle.

Les parcelles sont d'une valeur égale à 1000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des voix, cet échange de parcelles.

## **LOTISSEMENT LES VIEILLES VIGNES : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal :

Une servitude est constituée sur la voirie du lotissement au profit de la parcelle n°607 appartenant à M. Thierry GRISILLON.

Une autre servitude est constituée au profit de la parcelle n°606 appartenant à M. Lionel GRISILLON.

De plus, la commune cède 57m<sup>2</sup> de terrain à M. Lionel GRISILLON d'une valeur de 1000€, en contrepartie, il abandonne la servitude constituée dans l'acte reçu par Maître Rovey le 27 mai 1982.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des voix, la constitution de la servitude.

## **LOTISSEMENT LES VIEILLES VIGNES : REGULARISATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal :

Une convention a été consentie sous seing privé avec M. CHAZAL François, il convient de la régulariser par un acte notarié.

De plus, une servitude pour le passage du réseau d'assainissement est créée sur la parcelle n°609.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des voix, de régulariser par un acte notarié, cette convention et la constitution de la servitude.

## **LOTISSEMENT « LES VIEILLES VIGNES » : DETACHEMENT DE PARCELLES**

**Mme le Maire expose au Conseil Municipal :**

Cinq logements sociaux vont être construits par Habitat du Gard sur le lot n°14 du lotissement dont la superficie est de 1189 m<sup>2</sup>.

Il convient que le Conseil municipal délibère afin d'autoriser la subdivision du lot n°14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise la subdivision du lot n°14.

## **LOTISSEMENT « LES VIEILLES VIGNES » : FIXATION DU PRIX DES TERRAINS**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

La délibération n°51-2016 fixe les prix des différents lots qui composent le lotissement « Les Vieilles Vignes » ;

La délibération n°33-2017 modifie le prix du lot n°8 ;

Toutefois, à ce jour, il convient de modifier le prix des lots non retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité des voix, le prix des lots comme suit :

N° de lot	<u>Surface</u>		Prix de vente
14	Terrain 1189 m2	Logements locatifs Habitat du Gard	<u>Retenu</u> 40 000,00 €
5	Terrain 388 m2		<u>Retenu</u> 44 500,00 €
15	Terrain 429 m2		<u>Retenu</u> 50 600,00 €
3	Terrain 443 m2		<u>Retenu</u> 51 500,00 €
4	Terrain 458 m2		53 000,00 €
13	Terrain 491 m2		<u>Retenu</u> 54 500,00 €
12	Terrain 598 m2		<u>Retenu</u> 66 500,00 €
6	Terrain 609 m2		74 000,00 €
10	Terrain 650 m2		75 900,00 €
9	Terrain 664 m2		76 000,00 €
11	Terrain 791 m2	4 logements	70 000,00 €
8	Terrain 707 m2	réduit pour passage éboueurs	<u>Retenu</u> 76 500,00 €
7	Terrain 758 m2	2 logements	85 000,00 €

818000

Les terrains n°5, 8, 12, et 13 retenus en début de processus verront leur prix augmenter respectivement à 46 000€, 78 000€, 68 000€, 56 000€ si les personnes engagées sur le prix de départ se désistent.

### FIXATION DU PRIX DE REMISE EN SERVICE D'UN COMPTEUR D'EAU

Ce sujet sera délibéré ultérieurement après renseignements pris auprès des communes avoisinantes afin de fixer un prix au plus juste.

### SUJETS DIVERS

Le directeur de l'école a fait passer une demande pour financer un séjour en classe découverte au mois de mai 2019, il demande une participation de 20€ par élève.

La séance est levée à 20h10

Saint Marcel de Careiret, le 28 mars 2019

Affiché le 29 mars 2019

Conformément à l'article L .2121-25 du Code des Collectivités Territoriales